Image not found or type unknown

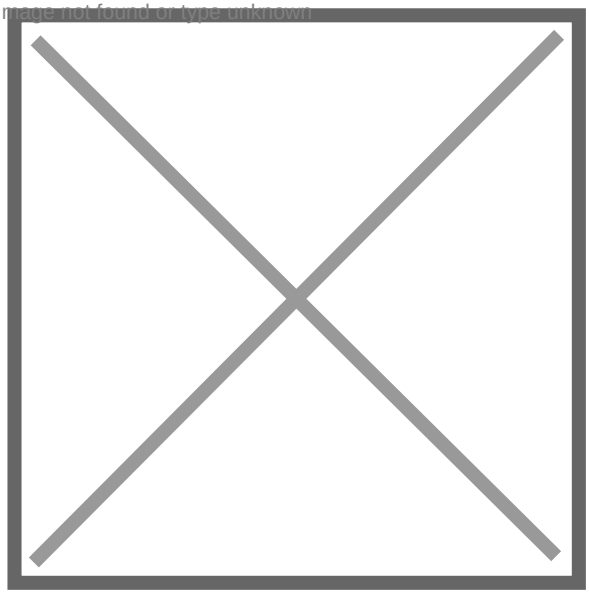

Faire venir en france ma belle mère tunisienne

Par **dattier**, le **30/03/2018** à **20:01**

Bonjour,

quelle est la procédure à suivre pour prendre à charge ma belle mère tunisienne à mon domicile en France.

Merci.

Cordialement .

Par **amajuris**, le **31/03/2018** à **13:40**

bonjour,
votre belle-mère est-elle la mère de votre mari et a-t-il la nationalité française ?
il faut que votre belle-mère se renseigne auprès d'un consulat de france en tunisie pour savoir si elle peut avoir un visa long séjour ascendant à charge de français.
votre mari doit s'engager à subvenir à tous les besoins de sa mère en particulier en matière de couverture maladie, le principe étant que votre belle-mère ne soit pas à la charge de la france.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés